



MISE AU POINT CONCERNANT LE CHOIX D'ÉTABLIR L'UNITÉ SÉCURITAIRE POUR JEUNES DÉLINQUANTS À ROBERVAL

Chicoutimi, le 7 avril 2008 - À la suite des propos émis dans les derniers jours¹ par Me Caroline Ste-Marie concernant l'unité sécuritaire pour délinquants mineurs à Roberval, nous tenons à apporter certaines précisions. Depuis l'instauration en 2003, de la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, l'ensemble des centres de réadaptation du Québec a vu diminuer de façon considérable le nombre de jeunes hébergés en unité sécuritaire. Compte tenu de cette nouvelle réalité et de la spécialisation de ce service, nous avons dû revoir l'ensemble de notre offre de service pour cette clientèle, puisque la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait 20 places sécuritaires garçons (12 à Chicoutimi et 8 à Roberval) et 8 places sécuritaires filles (Chicoutimi).

L'analyse de la situation des 4 dernières années 2003 à 2007, nous a permis de constater que nos unités sécuritaires étaient sous-utilisées et n'hébergeaient jamais plus de 5 à 6 jeunes garçons à la fois pour l'ensemble de la région (détention et garde fermée); alors que pour la clientèle féminine, nous n'avons connu que 5 situations de détention et/ou garde fermée au cours des 5 dernières années (0 de 2003 à 2005). De plus, l'analyse de la situation nous a permis de constater que sur les 240 « temps-présence », 190 concernaient des jeunes du Lac-Saint-Jean et 50 du Saguenay.

La décision du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean de diminuer le nombre de places pour jeunes délinquants et de localiser dans un même endroit, la détention et la garde fermée, s'est donc appuyée sur une étude d'utilisation des 4 dernières années. L'offre de service actuelle, nous permet donc d'offrir à la clientèle des jeunes délinquants une spécialisation accrue au niveau des services et éviter que ceux-ci se retrouvent avec d'autres jeunes placés en protection.

Depuis avril 2007 (date d'actualisation de cette unité), nous sommes à même de constater que nos prévisions d'occupation se maintiennent et que les jeunes détenus dans cette unité reçoivent des services de qualité. De plus, les éducateurs s'assurent de la présence de chacun des jeunes, à la Chambre de la jeunesse lors de leur comparution et, à ce jour, aucun jeune n'a manqué de se présenter au tribunal aux dates prévues.

-30-

Source : Danièle Bouchard
Directrice des services de réadaptation et d'hébergement
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Renseignements : Brigitte Savaria
(418) 549-4853 poste 3116

¹ Référence : *Le Quotidien*, 3 avril 2008, p. 12, Un bloc cellulaire à Chicoutimi